

PP 18 11/04/2013

## Santé au travail Un scandale d'État !

**CFE-CGC**  
59 rue du Rocher  
75008 Paris  
☎ 01 55 30 12 12  
[www.cfecgc.org](http://www.cfecgc.org)

Les services de santé au travail sont livrés à eux-mêmes sans contrôle des représentants du ministre. L'agrément qu'ils donnent ou refusent n'a aucune conséquence sur le fonctionnement des services... c'est ce que dénonce la Cour des comptes !

Les actes et documents produits (fiches d'aptitude, fiches d'entreprise) par ces services pour les entreprises n'ont aucune valeur juridique sans que personne ne s'en émeuve. C'est la triste réalité !

L'agrément, outil régalién de l'État qui vise à garantir aux salariés une prévention de leur santé et de leur sécurité au travail par les services de santé au travail, n'est, en fin de compte qu'un sabre de bois, comme la démonstration en est faite à Toulouse.

Les journées parlementaires de ce jour sur le sujet ont donné lieu à un auto-satisfecit des parlementaires, sans que les témoignages de terrain n'ébranlent ces convictions.

La collection de résultats de la réforme de la santé au travail, présentés lors d'une Assemblée des délégations régionales concernées à la sécurité sociale (ATMP), montre dans bien des régions l'absence d'initiatives des services du ministère du travail. Celui-ci, installé depuis presque un an, n'a toujours pas reçu les partenaires sociaux dans le Conseil d'orientation des conditions de travail, instance toujours respectée par les précédents ministres.

Le ministère du Travail est aux abonnés absents : la CFE-CGC exige des explications et lui demande une réelle implication dans son rôle légal de contrôle d'impulsion et de garant pour les salariés.

Service Communication  
Pierre Jan  
☎ : 01 55 30 12 92  
Fax : 01 55 30 12 60  
Mél : pierre.jan@cfecgc.fr